

**UNIVERSITE DE PARIS OUEST – NANTERRE LA DEFENSE**  
**Institut d'Etudes Judiciaires Henri Motulsky**

EXAMEN CRFPA 2015 – LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

**Droit des personnes et de la famille**  
3 heures

Le 15 avril 2004, Alex, architecte, et Béa, enseignante, se sont mariés sans faire précéder leur union d'un contrat de mariage. Le couple vivait déjà depuis un an dans une maison en Anjou construite par Alex en 2002 sur un terrain qu'il avait acquis en 2001. Pour financer le coût de la construction, Alex avait emprunté à l'époque une somme de 200 000 € sur une durée de 15 ans. La maison (sans le terrain) est estimée aujourd'hui 300 000 € et le capital encore dû sur l'emprunt est de 20 000 €.

Juste avant leur mariage, le 4 avril 2004, Alex avait reconnu la fille de Béa, Claire, née le 12 août 1996. Ils ont eu depuis deux autres enfants, David (né le 12 juillet 2004) et Elodie (née le 5 mars 2008). Béa a arrêté de travailler à la naissance de David et n'a jamais repris d'activité professionnelle pour pouvoir s'occuper des enfants. Béa, à nouveau enceinte, souhaite divorcer d'Alex et vous pose les questions suivantes :

1) Enceinte de trois mois, Béa souhaite savoir si son mari sera forcément (ou pas) le père légal de cet enfant à naître. Expliquez et justifiez la (ou les) solution(s) pour informer au mieux votre cliente.

2) La filiation paternelle de sa fille aînée, Claire, peut-elle être contestée ? La solution est-elle la même selon que c'est Alex, Béa, ou sa fille Claire qui est demandeur à l'action ? Dans l'affirmative, quelles seraient les conséquences d'une telle contestation ?

3) Sachant que les époux, outre les biens énumérés ci-dessus ainsi que les meubles garnissant la maison d'Anjou, possèdent chacun une voiture et sont chacun titulaire d'un compte bancaire ouvert à leur seul nom, Béa vous demande de lui préciser quelles seraient **toutes** les conséquences patrimoniales d'un éventuel divorce. Elle s'interroge en particulier pour savoir si elle peut espérer se voir attribuer la maison dans laquelle ils vivent actuellement avec les enfants.

